

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 18 MARS 2025

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C. ; BELLON S. ; MENSE M. ; VANEL M. ; FELLON F. ;
Messieurs : HENAREJOS F. ; EVEN P. MASSEL Alain
Absents excusés : POUCEL A. ; BLANC
Absents : POIMBOEUF J. ; CORNAND JB ; CASTANO Christophe
Procuration : POUCEL Aurélien a donné procuration à MENSE Marilyne ; et BLANC Paul a donné
procuration à EVEN Pierre
Ouverture de séance 18H30

Nomination du secrétaire de séance : MENSE Marilyne

Approbation du compte rendu de la séance du 07 FEVRIER 2025

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

A l'ordre du jour

1°) Délibération N°D-2025-03-01 Réhabilitation d'une maison de Village – Aménagement de deux logements Place de la Fontaine – Modification de la délibération du 07 Février 2025

Madame le Maire rappelle la délibération du 07 Février concernant le projet de réhabilitation de la Maison situé au cœur du village place de la Fontaine et l'aménagement de deux logements locatif et l'attribution des lots.

Elle explique que les montants des lots doivent être modifiés suite à des incidences sur les prix unitaires.

il convient d'arrêter le montant pour chaque entreprise comme suit :

Lots	Intitulés/Tranches	Entreprises	Montants € HT
01	Terrassement VRD Gros-œuvre Maçonnerie	MOUTTE	168.867,63
	Tranche ferme		133.269,35
	PSE		10.501,63
	Tranche optionnelle		25.096,65
02	Charpente toiture	MOUTTE	37 109,90
03	Façades	ISOL-AVENIR	47.293,00
	Tranche ferme		22.332,00
	PSE		2.405,00
	Tranche optionnelle		22.556,00
04	Menuiserie bois	NOTARIANNI	37.283,05
	Tranche ferme		30.799,05
	Tranche optionnelle		6 484,00
05	Second-œuvre	MOUTTE	57.164,13
	Tranche ferme		56.151,28
	PSE		1.012,85
06	Plomberie sanitaire	ALLARD	17.380,00
	Tranche ferme		15.460,00

	Tranche optionnelle		960,00
	PSE		1.040,00
07	CFO-CFA	ETE	19.372,00
	Tranche ferme		18.922,00
	PSE		450,00
08 A	ECS	ALLARD	10 147,00
08 B	Ventilation	ALLARD	1.857,03
08 C	Chauffage au bois granulés	ALLARD	15.780,00

Les options peuvent faire l'objet d'un OS séparé.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle que conformément au Code de la commande publique, et plus précisément à l'article R2122-2, le lot 5 avait été dépourvu d'offre, et a donc fait l'objet d'un marché conclu de gré à gré avec une entreprise.

Ce lot 5 a été attribué à l'entreprise MOUTTE pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 56.151,28 € HT
- Tranche optionnelle : 6.900,00€ HT

Madame le Maire propose au Conseil d'en délibérer et de l'autoriser à signer tous les ordres de service valant notification à chacune des entreprises précédemment citées, et éventuellement des PSE en cours de marché prévues dans les DPGF

Vote à l'unanimité

2°) Vote du CFU 2024

Madame CECCHINI prend la présidence de la séance et donne lecture du CFU 2024

Budget général

En section de Fonctionnement :

Les **dépenses** de fonctionnement s'élèvent à **682.738,06 €** : (011 charges à caractère général 194.065,89 € – 012 charge de personnel 386.576,14 € - 014 Atténuation de produits 16.588€ - 65 autres charges de gestion courante et frais de fonctionnement des groupes élus 76.988,47 – 66 charges financières 8.519,99 € - 67 charges exceptionnelles 0€

Les **recettes** de fonctionnement s'élèvent à **909.153.84 €** (013 atténuation 32.590,10 € - 70 produits services, domaine et ventes 37.039,90€ – 73 impôts et taxes 608.607,17 € - 74 dotations et participations 132.078,55€ - 75 autres produits de gestion courante 97.338,12€ - 77 produits exceptionnels 0 € - 78 Reprises Provisions :1.500 €
Résultat de Clôture : 226.415.78

L'excédent de fonctionnement reporté de 2023 est de 594.994,20€

Le résultat de cette section est donc un **excédent de 821.409,98 €**

En section d'Investissement :

Les dépenses s'élèvent à **418.032,18 €**.

Elles correspondent aux travaux suivants :

202 Frais d'étude : 6.697,91 €

103 voirie et réseaux : 47.272,00€

2011 acquisition de matériel : 1.299,00€ (machine à glaçons)

2013 Achat de terrains : 2.251,04€

202104 rénovation thermique école : 121.016,46 €
202203 réhabilitation maison sur la place : 12.903,12€
202204 Achat terrain pour parking village : 44.799,77€
202401 Mise en sécurité et aménagement chemin piétonnier : 15.041,40€
202402 Réfection voirie 2024 : 48.934,80€
99993 travaux bâtiments : 85.826,76€ (travaux logement du boulodrome, réfection toiture du bar, travaux cantine, rénovation toit terrasse de l'école, modernisation de l'ascenseur école, travaux de ravalement façades salle des fêtes, réparation du préau de l'école des grands cléments)
1641 remboursement capital : 31.489,92€
26 Titre de participation : 500,00€

Les recettes s'élèvent à 236.200,02 €

Elles comprennent : les subventions d'investissement : 22.100,00€ (CVA 2023 terrain multisport) 8.560,00€ (FDACV façade poste) 36.750,00€ (Agence Nationale du Sport pour le terrain multisport) 30.876,00€ (CDST2020-2022 Consolidation salle des fêtes) 2.600,00€ (Palulos logements sur mairie)

Les dotations : F.C.T.V.A. 30.256,10 et Taxe Aménagement 7.924,23 €
L'excédent de fonctionnement capitalisé : 96.583,69 €
Le reversement caution : 550,00 €
Opération d'ordre : 0€

Le déficit d'investissement reporté de 2023 est de 67.983,72 €

Le résultat de cette section est donc un **déficit de 249.815,88 €**

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 381.451,88 €
Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à : 338.910,25 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 529.052,47€

Madame le Maire sort de la salle. Le Conseil à l'unanimité vote les comptes de l'année 2024

3°) Délibération N° D-2025-03-03 Affectation du résultat

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2024 : - **249.815,88 €**

Compte tenu des restes à réaliser 2024 qui sont :

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 381.451,88 €
Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 338.910,25 €
Il en ressort un besoin de : **292.357,51 €**

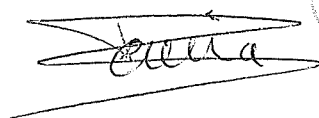
La section de fonctionnement étant excédentaire de **821.409,98 €**. Il est proposé d'affecter **292.357,51 €** à la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de conserver **529.052,47 €** à la section de fonctionnement au compte 002(excédent antérieur reporté)

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

Vu pour être affiché le 04/04/2025

Madame le Maire :
Sylvie PEREIRA



Le secrétaire de séance :
MENSE Marilyne

